

5



# Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,  
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

**le mardi 2 décembre 2008**

Troisième session de la 56<sup>e</sup> législature  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)



le mardi 2 décembre 2008

13 h

Prière.

M. C. LeBlanc (Dieppe-Centre—Lewisville) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de pères et mères d'élèves ainsi que d'amis du Club Ste-Thérèse, de Dieppe, qui réclament que ce club, où est offerte la garde d'enfants avant et après les heures de classe, soit sauvé. (Pétition 6.)

M. Urquhart (York) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens qui doivent circuler, à titre saisonnier ou permanent, sur le chemin Chessie et qui exhortent le gouvernement à améliorer le chemin Jerry Chessie. (Pétition 7.)

M. Fitch (Riverview) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition d'élèves de l'école Claude D. Taylor et de leurs pères et mères, qui exhortent le gouvernement à financer l'aménagement, sur le terrain de l'école, d'une zone de descente et de ramassage des élèves. (Pétition 8.)

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Burke :

12, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*;

par l'hon. M. Stiles :

13, *Loi modifiant la Loi sur les terres et forêts de la Couronne*;

par l'hon. M. Doherty :

14, *Loi modifiant la Loi sur les travaux publics*.

M. Jack Carr donne avis de motion 15 portant que, le jeudi 11 décembre 2008, appuyé par M. Harrison, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre l'information que détient le gouvernement au sujet des régions et des gens du Nouveau-Brunswick desservis par des fournisseurs d'accès Internet à haut débit et une liste des régions et de leurs collectivités sans accès Internet à haut débit.

L'hon. V. Boudreau donne avis de motion 16 portant que, le mardi 9 décembre 2008, appuyé par le premier ministre, il proposera

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital.

M. Betts donne avis de motion 17 portant que, le jeudi 11 décembre 2008, appuyé par M. C. Landry, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les renseignements et la correspondance que détient le gouvernement relativement à l'utilisation actuelle des pesticides à des fins esthétiques ainsi que les renseignements relatifs à une interdiction future possible à cet égard dans la province du Nouveau-Brunswick, notamment la correspondance entre le gouvernement provincial, les administrations locales et les parties intéressées relativement aux effets que les pesticides à des fins esthétiques ont sur leur environnement.

---

M. P. Robichaud donne avis de motion 18 portant que, le jeudi 11 décembre 2008, appuyé par M. Alward, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre tous les documents, reçus, états de compte, en somme, tous les documents en possession de l'Assemblée législative relatifs aux propos du leader parlementaire du gouvernement à l'effet que la longueur de la dernière session ait coûté des centaines de milliers de dollars supplémentaires au gouvernement.

---

Sur la motion du premier ministre, appuyé par l'hon. M. Murphy, il est résolu que Carmel Robichaud, députée de Baie-de-Miramichi—Neguac, soit nommée vice-présidente de l'Assemblée.

---

L'hon. M. Murphy, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la deuxième lecture des projets de loi 10 et 11, se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9, après quoi elle reprendra le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 10, *Loi modifiant la Loi sur le financement de l'activité politique*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 10 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 10, *Loi modifiant la Loi sur le financement de l'activité politique*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 11, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 11 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 11, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. Fraser.

Après un certain laps de temps, M<sup>me</sup> C. Robichaud prend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Fraser, chargé de la vice-présidence, assume sa suppléance. La présidente du comité, M<sup>me</sup> C. Robichaud, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 3, *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale*;
- 4, *Loi abrogeant la Loi sur la Cour des divorces*;
- 5, *Loi abrogeant la Loi sur les cautionnements*;
- 6, *Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations*;
- 7, *Loi sur le transfert des valeurs mobilières*;
- 8, *Loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte*;
- 9, *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'eau*.

La présidente du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

---

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M<sup>me</sup> C. Robichaud, appuyée par M. McGinley, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur pour le remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)  
le 25 novembre 2008

À Son Honneur,  
l'honorable Herménégilde Chiasson,  
lieutenant-gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Après un certain laps de temps, M<sup>me</sup> C. Robichaud, aussi chargée de la vice-présidence, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Le débat se poursuit. Après un certain laps de temps, M. P. Robichaud invoque le Règlement; il soutient que M. Miles n'a pas désigné M. Volpé par son titre exact. La présidente suppléante de la Chambre statue que l'objection est bien fondée et rappelle que les parlementaires doivent être désignés par le nom de leur circonscription ou de leur portefeuille.

Après un certain laps de temps, M. Fraser, chargé de la vice-présidence, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Le débat se poursuit. Après un autre laps de temps, le président suppléant interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

---

La séance est levée à 18 h.